

Nouméa, le 27 novembre 2017



L'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements

Le vice-recteur

à

VR/J-C R-F/HK
n° 3211/17/.....

Mesdames et messieurs les directeurs et directeurs-adjoints des EPENC

Affaire suivie par :

Téléphone
(687) 26 62 62
Fax
(687) 27 30 48
Mél.

Objet : Rentrée 2018 – réduction des inégalités, et amélioration des performances scolaires.

ce.vicereacteur@ac-noumea.nc
ce.sq@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Après avoir visité cette année 19 EPENC (je terminerai en 2018) j'ai pu constater le mouvement pédagogique enrichi et/ou enclenché sous l'influence du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie qui anime vos établissements. Que vos équipes et vous-mêmes en soyez pleinement remerciés.

<http://www.ac-noumea.nc>

L'émancipation de ce pays passe et passera grâce à l'école et par l'école. L'amélioration de la démocratisation de la réussite scolaire doit être un leitmotiv qui nous anime tous.

A la mesure de vos projets d'établissements et de leur plan d'actions 2018, je souhaite attirer votre attention sur la mise en œuvre effective des actions qui concourent à la prise en charge de la grande difficulté scolaire et des enfants en situation de handicap.

Tout en continuant à faire progresser les bons élèves (je rappelle que la proportion d'élèves au DNB et au BAC avec mention très bien et bien est au moins équivalente à la métropole) il convient d'accentuer encore nos efforts auprès des plus faibles.

Aussi à la mesure de ce que j'ai pu constater de « positif en matière d'innovation pédagogique » lors de mes visites, je souhaite que nous généralisions 3 actions.

1/ Pour les mauvais ou non lecteurs en 6^e et 1^{ère} année de CAP

Les 3/5 des collèges et quelques lycées professionnels ont lancé un projet de repérage-remédiation-évaluation des mauvais lecteurs avec l'aide de la mission de lutte contre l'illettrisme. Il convient pour 2018 de le généraliser, considérant les résultats obtenus et la validité scientifique des dispositifs utilisés par les enseignants (TACITE/ROLL ...).

Aussi je vous informe que la mission de lutte contre l'illettrisme coordonnée par Jean-Yves Kartono, disposera d'une chargée de mission déchargée à mi-temps pour mettre en œuvre cette mesure. Vous recevrez prochainement



toute information utile pour cette action qui démarrera, après l'évaluation nationale 6^{ème} (prévue 2^e quinzaine de mars) et durera au moins jusqu'à début novembre. D'ores et déjà, je vous invite à diffuser cette information et à désigner un enseignant-référent de cette action. L'ensemble de ces enseignants sera réuni début mars 2018 pour une formation- sensibilisation et une présentation du dispositif général. La mise en œuvre « locale » relève de l'usage de votre DHG.

2/ **Pour tous les collégiens**

Tous les collégiens ne bénéficient pas des mêmes conditions de travail chez eux, pour effectuer leurs devoirs et apprendre leurs leçons. L'école doit alors, au nom des valeurs du service public, proposer un service « d'aide aux devoirs faits au collège ».

La moitié des collèges que j'ai visités le font déjà. Aussi il s'agit d'offrir trois fois par semaine par exemple lundi, mardi et jeudi plutôt lors de la dernière heure de journée un temps rituel au cours duquel l'élève fait son travail. Encadrés prioritairement par des enseignants, sans exclure les adjoints d'éducation, les bénévoles, les parents, tous les élèves sont à prendre en charge y compris ceux qui prennent les transports scolaires. Pour reprendre l'expression d'un des vôtres, « c'est l'heure d'études du soir qui est mise à l'emploi du temps de tous les élèves de mars à fin novembre ».

Compte tenu de la diversité des EPENC et des contraintes de transports scolaires, il ne peut y avoir de modèle unique, mais il convient de généraliser « ces devoirs faits au collège » en s'inspirant de l'exemple de Métropole et en les contextualisant à votre propre établissement.

Une telle mesure, j'en suis persuadé, est de nature à renforcer la crédibilité du collège public.

L'ensemble de cette opération est à financer sur votre DHG, sur vos heures projet, sur les heures et les postes d'accompagnement éducatif ou sur le service des adjoints d'éducation. Nous pourrions apporter des HSE, fin février 2018 en examinant des demandes particulières liées à des difficultés locales de mise en œuvre.

3/ **Pour les élèves en grande difficulté scolaire et en situation de handicap**

Outre les mesures que vous prenez déjà dans le cadre de vos projets d'établissement, celles qui sont proposées dans la perspective de la mise en réforme du collège, de la structuration des prises en charges pédagogiques en lycée et des parcours d'excellence liés au contrat de développement Etat-Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, je note avec intérêt ici ou là des innovations pédagogiques qui méritent d'être soutenues et reconnues.

Aussi je souhaite dès l'année 2018, lancer un processus d'accompagnement et de reconnaissance de ces projets innovants.

Ce processus d'appel à projet se décline de la manière suivante :

- Contenu et problématique du projet :

- Equipe pluridisciplinaire (au moins 3 enseignants, sans exclure les non enseignants)
- Accompagnée par un inspecteur ou un CMAI de la Nouvelle-Calédonie ou un enseignant chercheur de la Nouvelle-Calédonie ou de la métropole



3/3

- Visant à aider des élèves en grande difficulté scolaire ou en situations de handicap (hors Ulis) notamment porteurs de troubles « dys », ceci sur un cursus de cycle au moins
- Accompagnement du vice-rectorat/DGE
 - Suivi de l'équipe du projet (en moyens complémentaires, ressources et visites)
 - Mise en place de formations spécifiques si nécessaire
 - Prise en charge de la publication et de la diffusion du projet après résultats

Ces projets d'innovation s'inscrivent dans vos projets d'établissement. Pour certains, ils existent déjà, pour d'autres cet appel peut être incitatif.

Compte tenu du caractère particulier de ces projets, les équipes concernées seront réunies au vice-rectorat/DGE fin février/début mars 2018 pour présenter « leurs innovations » en vue de validation. Vous avez cependant avantage à anticiper d'ores et déjà les organisations de service des enseignants pour faciliter la mise en œuvre de ces projets, pour lesquels nous aurons une exigence particulière de qualité.

En définitive, ces 3 actions académiques sont d'une certaine manière une reconnaissance de ce que vous faites déjà. Leur généralisation conforte me semble-t-il le mouvement pédagogique engagé et l'identité de l'école calédonienne.

L'inspecteur général de l'administration de
l'éducation nationale et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
directeur général des enseignements

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT